

Demande de Crédit complémentaire pour les travaux de restauration du
Temple

Travaux supplémentaires sur le clocher

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission, composée de Madame Laurence HASSLER, Messieurs Jean-Claude PROGIN, Jean-Claude ARNAUD, Jean-Claude PISANI et Gabriel NICOD (excusé lors des 2 séances) s'est réunie à 2 reprises, le mercredi 28 octobre 2015 uniquement MM. Arnaud et Pisani avec la commission des finances et la Municipalité et le lundi 9 novembre 2015 en présence de MM. Luigi Mancini, Daniel Crot, municipaux et l'architecte conseil de la commune, M. Olivier Lyon afin d'examiner ledit préavis.

Lors de ces réunions, il nous a été donné un aperçu global de la situation. Nous avons pu poser nos questions auxquelles il a été répondu. Nous remercions les divers intervenants pour les explications et les éclaircissements apportés.

La commission a ensuite poursuivi la séance, hors présence de l'autorité exécutive, pour débattre et délibérer sur les documents fournis dans le cadre du préavis et des informations orales fraîchement recueillies.

La commission déplore que la demande d'une visite devant être effectuée par M. Progin, l'un de nos membres, n'ait pas eu de retour favorable soi-disant pour des raisons de sécurité dans un premier temps et une question de confiance dans un deuxième temps. Au vu de la tournure de la discussion il a préféré y renoncer.

Bien que la Municipalité et l'architecte nous confirment que ces défauts ne pouvaient être vus sans le démontage du blindage en cuivre, la commission reste très étonnée du fait que ces travaux supplémentaires n'ont pas été constatés lors du 1^{er} préavis, étant donné le nombre assez important de professionnels (architecte, maçons, charpentiers, ferblantiers, ingénieur communal et expert du SIPAL) ayant gravité autour de ce projet.

Nous n'acceptons pas la remarque de la Municipalité qui nous reproche de n'avoir pas posé de questions sur l'état du clocher lors du 1^{er} préavis. En effet et au contraire, nous avons demandé, suite à l'annonce des infiltrations d'eau, dans quel état était ce dernier.

La réponse qui nous avait été donnée était que les infiltrations d'eau n'avaient pas altéré la charpente. Que la charpente était saine car nous pouvions relever qu'un traitement contre les insectes xylophages avait été exécuté du fait de la présence de petites pièces d'injection. Dès lors, la commission technique était en droit d'en déduire que ladite charpente englobait le toit de l'église, le beffroi du clocher, le beffroi des cloches et la flèche. Or aujourd'hui, c'est tout le contraire. La charpente est pourrie et

très endommagée par les insectes et nous avons pu constater que des erreurs beaucoup plus anciennes ont été commises comme le blindage de la flèche avec du cuivre sans orifices de ventilation, obturation du beffroi pour la pose de cadrans ce qui a eu pour effet de créer une sorte d'étuve où le bois absorbait l'humidité et la restituait entre lui et le cuivre ce qui créa toutes les conditions pour que la pourriture s'installe accompagnée d'insectes. Tous les professionnels de la branche du bois devraient être en mesure de vous le dire et de vous l'expliquer, pourquoi pas dans le cas qui nous occupe ?

Tout comme un charpentier qui a l'habitude de ce genre de travaux, se serait aperçu assez vite que les cloches avaient été déplacées de leur axe originel ce qui a eu pour effet de déséquilibrer toute la structure lorsque ces dernières sont actionnées si l'on n'a pas pris soin de les contreventer. Et nous allons nous arrêter là, car nous pourrions continuer à disséquer ce préavis, mais cela ne nous amènerait toujours à la même conclusion : le clocher est dans un état pitoyable. C'est pourquoi la commission technique se trouve avec un gros dilemme. Dans un premier temps, il lui est reproché de ne pas faire confiance à la Municipalité et dans un deuxième temps il lui est reproché de ne pas aller au fond des choses (dans un laps de temps souvent très restreint puisqu'elle n'a en général qu'une quinzaine de jours pour rendre son rapport). Pour finir, la commission s'interroge sur la pertinence de poser le beffroi sur des silentblochs. Au vu de ce que les transformations dites modernes nous ont amené comme problèmes à ce jour, nous vous rappelons que notre Temple a traversé les années sans ces artifices et nous en voulons comme preuve la cathédrale de Lausanne qui, entre nous soit-dit, est le monument gothique primaire le plus ancien d'Europe dans son entier et dont le beffroi est dans son état d'origine depuis le milieu du 13^e siècle.

Nous avons également demandé quelles économies auraient pu être faites si ces travaux supplémentaires avaient été constatés lors du 1^{er} préavis ?

La réponse est que le montant d'environ Fr. 32'800.- (échafaudage Fr. 18'000.- protection pour arrêt des travaux Fr. 4'800.- / Ferblanterie Fr. 8'000.- aurait pu être épargné sur le total des Fr. 200'000.- demandés.

Il est prévu que ces travaux ne reprennent qu'au début 2016 et soient terminés au meilleur des cas fin avril 2016.

Le montant de Fr. 200'000.- paraît à première vue élevé mais lorsque l'on décortique les travaux nécessaires, l'on s'aperçoit qu'il faudra plusieurs étapes pour le refaçonnage du beffroi et de la flèche du clocher (voir croquis en annexe).

Nous demandons, à nouveau, comme nous l'avions déjà exprimé lors du 1^{er} préavis mais qui semble ne pas avoir été suivi d'effet, que la Municipalité fasse une demande officielle à la commune de Lausanne pour participation financière, étant donné que la paroisse se nomme Cheseaux - Romanel - Vernand.

Au final, les travaux de 1933 et 1986, ont été exécutés de manière sommaire très certainement pour des raisons économiques.

Le Temple devant être entièrement rénové, il apparaît évident que le clocher doit faire partie de cette réfection et ceci d'une manière complète et non "bricolée".

Conclusion

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux de prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal no 66/2015 adopté en séance du 26 octobre 2015
- Ouï le rapport de la Commission technique,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter le préavis municipal tel que présenté;
2. d'accorder un crédit de Fr. 200'000.- TTC, pour la réalisation de travaux supplémentaires sur le clocher du Temple;
3. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
4. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 30 ans.

Romanel, le 10 novembre 2015

Laurence HASSLER,
Jean-Claude PROGIN,
Jean-Claude ARNAUD
Gabriel NICOD
Jean-Claude PISANI (Président et rapporteur)